

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Définition du programme d'action sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage :

Puits de la Râcle
Commune d'Aiserey

Une consultation du public préalable à la définition du programme d'action sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du puits de la Râcle situé sur la commune d'Aiserey a eu lieu du 3 octobre 2013 au 25 octobre 2013.

Les documents pouvaient être consultés à l'adresse électronique suivante :

<http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr>

Les observations étaient à retourner impérativement avant le 25 octobre 2013.

Aucune observation n'a été reçue dans le délai imparti.

Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations du public ainsi que les motifs de la décision sont mis en ligne sur le site internet :

<http://www.cote-dor.gouv.fr>